

COMMUNE DE ROSTEIG

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 septembre 2020

Le 11 septembre 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RINIE Jean-Luc, Maire

Présents :

MM. MATZ François, MULLER Pascal, Adjoints au Maire
Mmes LUDMANN Anna - REYMANN Martine - RICHERT Sabrina - SCHMIDT Christiane
MM. GIRARDIN Jérôme - MAGNET Gérard - MATZ François - MOSER Jacky - SEYLLER Marc - STUDER Simon - ZOSSI Serge

Absent excusé : M. BAUER Alexandre

Date de convocation : 5 septembre 2020

Date d'affichage : 22 septembre 2020

Date de publication :

Ouverture de la séance à 20h00

M. ZOSSI Serge est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 01 - Approbation du PV de la séance du 26 juin 2020**
- 02 - Renouvellement d'un contrat aidé**
- 03 - Création de la cantine-garderie scolaire**
- 04 - Répartition des frais de la cantine-garderie**
- 05 - Recrutement d'un agent polyvalent**
- 06 - Recrutement d'un agent recenseur**
- 07 - Désignation du délégué au sein du syndicat mixte AGEDI**
- 08 - Désignation du représentant à la CLECT**
- 09 - Admissions en non-valeur**
- 10 - Jardin du Souvenir**
- 11 - Travaux de réhabilitation du clocher de l'église catholique**
- 12 - Divers**

01 - Approbation du PV de la séance du 26 juin 2020

Monsieur MOSER Jacky souhaite que le PV de la dernière séance soit modifié en ce sens : il avait demandé à ce que le point relatif au versement d'indemnités aux conseillers municipaux soit mis au vote et délibéré, conformément à l'article L2123-24-1 du CGCT.

Ce point n'ayant pas été voté ni délibéré, il a quitté la séance.

Après avoir pris note de cette remarque, le procès-verbal de la séance du 26 juin 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

02 - Renouvellement d'un contrat aidé

Le Maire propose à ses collègues de renouveler le contrat de Mme GROSSE Eliane, embauchée sous contrat CAE.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler le contrat de Mme GROSSE Eliane du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021
- d'autoriser le Maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce contrat.

Adopté à la majorité

- **1 abstention**

03 - Création de la cantine-garderie scolaire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire, décide de créer, en accord avec les Communes de FROHMUHL, HINSBOURG et PUBERG, une cantine-garderie scolaire à compter du 2 novembre 2020 pour les élèves scolarisés dans le RPI.

A cet effet, le local commercial situé 1 rue Scheiterberg sera loué par la Société DOMIAL.

Un règlement intérieur qui définit dans le détail les conditions d'accueil, les horaires, les modalités de règlement et d'inscriptions des élèves, notamment les pièces à fournir, le fonctionnement de la structure, les assurances, la discipline sera mis en place.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à la majorité

- **1 abstention**

04 - Répartition des frais de la cantine-garderie

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2020 de créer une cantine-garderie scolaire, les élus, après en avoir délibéré, décident que :

- les repas seront fournis par un traiteur
- la facturation du service de cantine-garderie sera établie aux parents mensuellement
- coût du service :
 - o garderie du matin : 4 €
 - o garderie et repas de midi : 7 €
 - o garderie du soir : 4 €
- la commune de ROSTEIG est désignée comme responsable de la gestion financière du service de cantine-garderie et assurera l'émission de tous les titres et mandats

Concernant la répartition des frais entre les communes :

1. pour les frais d'aménagement des locaux, chaque commune versera un montant de base de 1000 € ; le reste de la dépense étant partagé au prorata de la population des quatre communes

2. pour les frais de fonctionnement, chaque commune versera un montant de base de 1000 € par année scolaire ; le solde de la dépense, après déduction de la participation des parents, sera proratisé entre les communes en fonction du nombre d'élèves ayant fréquenté la structure.

Le Maire est autorisé à finaliser les modalités de fonctionnement de cette cantine-garderie et à signer toutes les pièces y afférentes.

Adopté à la majorité
- **2 abstentions**

05 - Recrutement d'un agent polyvalent

Le Conseil Municipal décide de recruter un agent polyvalent (h/f) pour la cantine-garderie à partir du 2 novembre 2020 et jusqu'au 31 juillet 2021.

Conditions : 26 heures / semaine pendant les périodes scolaires

Rémunération : SMIC horaire

Une première expérience avec des enfants sera demandée aux candidats.

La publicité relative à ce recrutement sera faite au moyen de la chaîne locale, de l'affichage en Mairie et transmise aux autres communes du RPI.

Adopté à la majorité
- **1 abstention**

06 - Recrutement d'un agent recenseur

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021, le Maire propose aux conseillers de recruter un agent recenseur au moyen d'une publicité sur la chaîne locale et d'un affichage en Mairie.

Sa rémunération est fixée à 1000 € bruts.

Adopté à l'unanimité

07 - Désignation du délégué au sein du syndicat mixte AGEDI

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 24 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué titulaire au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La Commune de ROSTEIG, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER Monsieur RINIE Jean-Luc, Maire, comme délégué titulaire de la Commune de ROSTEIG au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément aux articles 7 et 10 des statuts.

- Il est chargé d'effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Adopté à la majorité

- **3 abstentions**

08 - Désignation du représentant à la CLECT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 *nonies C*,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau,

Vu la délibération n°6D du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 créant une commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de désigner Monsieur RINIE Jean-Luc, Maire, comme représentant de la Commune de ROSTEIG à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Hanau-La Petite Pierre

Adopté à la majorité

- **3 abstentions**

09 - Admissions en non-valeur

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pas pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'approuver les admissions en non-valeur des créances ci-dessous :

Budget Général

M. KRISTOFIC Christian – **176.25 €** - année 2011

Budget Antenne TV

M. KRISTOFIC Christian – 106.22 € - année 2011

M. KRISTOFIC Christian – 56.05 € - année 2014

Mme VIGHI Monique – 1.88 € - année 2011

Mme VIGHI Monique – 64.15 € - année 2013

Mme VIGHI Monique – 110.75 € - année 2014

M. PETRY Philippe – 17.24 € - année 2013

M. PETRY Philippe – 42.93 € - année 2014

Soit un total de **399.22 €**

Les crédits nécessaires sont prévus aux Budgets Primitifs respectifs 2020.

Adopté à l'unanimité

10 - Jardin du Souvenir

Les familles pourront, si elles le souhaitent, faire mettre en place à leurs frais, sur la plaque prévue à cet effet, une plaquette en bronze de dimensions 120 x 80 mm.

Adopté à la majorité

- **1 abstention**

11 - Travaux de réhabilitation du clocher de l'église catholique

Le Maire fait part aux élus qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation du clocher de l'église catholique.

Le montant des travaux (remplacement des ardoises, réfection de la maçonnerie, remise en état du plancher menant au clocher, sécurisation de l'accès au clocher, remplacement des abat-sons) s'élève à **environ 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC.**

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, décident :

- de faire réaliser les travaux,
- d'autoriser le Maire à demander les devis auprès des entreprises,
- d'autoriser le Maire à demander les subventions :
 - * auprès du Département du Bas-Rhin dans le cadre du fonds de solidarité communale
 - * auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL
 - * auprès de la Région Grand Est dans le cadre de l'aide à la préservation et à la restauration du patrimoine non protégé
- d'établir le plan de financement comme suit :

Montant des travaux :	150 000,00 € HT
Subvention du Département 40 %	60 000,00 €
Subvention de l'Etat – DSIL 20 %	30 000,00 €
Subvention de la Région 20 %	30 000,00 €
Autofinancement :	60 000,00 €
TOTAL DU PROJET :	180 000,00 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

12 - Divers

Sous le point Divers, **le Maire** :

- fait distribuer aux conseillers le rapport annuel 2019 du SMITOM

Informe les élus que :

- la fête de Noël des personnes âgées est annulée cette année en raison des conditions sanitaires liées à la COVID-19

- que la salle polyvalente et les vestiaires ne seront plus loués jusqu'en janvier 2021 (sauf les réservations déjà actées et dont l'acompte a été versé), vu l'évolution de la situation épidémiologique
- un particulier souhaite acquérir 1 ha de terrain communal et louer un 1 ha de terrain communal pour ses chevaux. Ce point sera revu lors d'une prochaine séance.
- toutes les mesures sanitaires ont été mises en place pour la Kirb

Monsieur Gérard MAGNET, délégué au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, fait une présentation suite à la réunion à laquelle il a assisté le 2 septembre dernier.

Monsieur MOSER Jacky fait un compte-rendu des travaux qui ont été effectués à la fontaine rue Hohl.

Il souhaite également faire part du mauvais état des chemins communaux suite aux débardages.

Il relève également qu'il n'est pas normal que les riverains ne soient pas prévenus, au moins 48h à l'avance, lorsqu'une rue est barrée en raison de travaux.

Les conseillers municipaux font part au Maire d'un courrier qu'ils ont reçu de la part d'un habitant concernant un droit de préemption d'un terrain exercé par la Commune.